

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : _____

Type de contrat : (rayer la mention inutile) **ECHEANCE** **MENSUALISATION 2018**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LA VILLE D'OLORON-STE-MARIE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la VILLE d'OLORON-STE-MARIE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date du débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR61EAU452581

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom :	Nom : VILLE D'OLORON-SAINTE-MARIE
Adresse :	Adresse : Service Municipal des Eaux BP 138
Code Postal :	Code Postal : 64400
Ville :	Ville : OLORON-SAINTE-MARIE
Pays :	Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
_____	_____

Type de paiement : RECURRENT/REPETITIF ou PONCTUEL

Signé à : _____
Le : _____

Signature

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :
En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la VILLE d'OLORON-SAINTE-MARIE.
En cas de litige sur le prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque.
Je réglerai le différend directement avec la VILLE d'OLORON-SAINTE-MARIE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.